



JUGEMENT CONSTATANT L'ETAT DE LA PROCEDURE

Liquidation judiciaire

SAS ALIENOR INGENIERIE OCCITANIE
4 Allée De La Crabette
33600 Pessac

Liquidateur : SCP SILVESTRI-BAUJET

Greffé n°2024J00414
Rôle n° 2024L00939

L'affaire a été entendue en audience publique le 2 Mars 2026 par Christian OFFENSTEIN, juge chargé d'instruire l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, qui a fait rapport au Tribunal dans son délibéré.

Le TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX a rendu le jugement suivant auquel ont participé :

Gérard LARTIGAU, Président de Chambre
Jean-Claude CARAVACA, Christian OFFENSTEIN, juges
Assistés d'Aurélié PLICHET, Greffier assermenté,

Vu les articles L 643-9 et R 643-17 du Code de Commerce ; vu le rapport du liquidateur,

Le Tribunal de céans a prononcé la liquidation judiciaire de la société ALIENOR INGENIERIE OCCITANIE et fixé à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Le débiteur a été dûment convoqué par acte extra judiciaire pour l'audience du 2 mars 2026 ;

Le liquidateur indique que les opérations de liquidation judiciaire ne sont pas clôturées car le recouvrement des comptes clients est en cours ; et estime qu'un délai supplémentaire est nécessaire,

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL :

Vu le rapport de Monsieur le juge commissaire,

Après avoir entendu le liquidateur en son rapport,

Constata que les opérations de la liquidation judiciaire de la société ALIENOR INGENIERIE OCCITANIE ne sont pas clôturées,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce fixe à deux ans le nouveau délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire et renvoie l'affaire à l'audience de clôture du 6 mars 2028

Fait et prononcé en audience publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le 16 Mars 2026